

DEPARTEMENT
AVEYRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH



**Nombre de membres en
exercice:** 12

Présents : 12

Présents non votants : 0

Votants: 12

Séance du 23 mars 2023 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Présents non votants :

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Acceptation de dons - DE 2023 036

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Deux associations de la commune ont décidé de faire un don à la commune d'une somme d'argent pour contribué à la vie communale.

Il s'agit :

- l'association "Comité des fêtes" qui donne un montant de 2 800€ afin de participer à l'acquisition d'un petit chapiteau, ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

- l'association de pétanque de Salmiech qui est en dormance. L'association a décidé de faire un don d'un montant de 641.81€ afin de solder son compte et le clôturer. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte le don de l'association "Comité des fêtes" d'un montant de 2 800€ afin de participer à l'acquisition d'un petit chapiteau, ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Accepte le don de l'association de pétanque de Salmiech qui est en dormance, d'un montant de 641.81€ afin de solder son compte et le clôturer.

Dit que ces dons seront constaté dans la section investissement du budget communal.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT

